

CHRONIQUE de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'Analyses et de Publicité

FAIT DIVERS

LA MAIN A LA POCHE ^{P.4}

Université de Lomé

La marche programmée
du MEET sur la Présidence
de la République échoue
à l'entrée du campus ^{P.6}

Les responsables de l'ANC à couteau tiré sur la loi sur les réformes :

L'aile dure du parti incarnée par Jean-Pierre Fabre refuse toute concession ^{P.3}



Patrik Banku Lawson



Fabre Jean-Pierre



Pascal Bodjona un nouvel opposant ? ^{P.3}

Diplomatie active du Togo : Après Londres et Djeddah, le ministre Dussey à Malabo ^{P.4}

Pas de repos pour le ministre des Affaires étrangères, Robert Dussey depuis deux semaines. Le patron de la diplomatie togolaise s'emploie à représenter dignement notre pays à l'extérieur. Ainsi, après Londres et Djeddah, Robert Dussey poursuit son périple à Malabo (Guinée Equatoriale) où il participe depuis le début de la semaine, à la 25^e session du conseil exécutif de l'Union africaine, en prélude au sommet de l'organisation panafricaine...



Le ministre Robert Dussey

Lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues :

Nouvelle offensive du ministre Yark contre le fléau ^{P.2}

Brésil 2014 | Déjà les 118^{ème} de finales :

L'Amérique latine se taille la part
du lion, l'Europe minoritaire, ...le
Nigeria, digne représentant africain ^{P.6}
Roger Milla perd son record de plus vieux joueur de la Coupe du monde

Lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues :

Nouvelle offensive du ministre Yark contre le fléau

Chaque 26 juin, le monde entier commémore la Journée internationale de lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues. Au Togo, l'édition 2014 a été lancée hier mercredi par le ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, le Col. Yark Damehame, au cours d'un point de presse à son cabinet. Une occasion pour le ministre de la Sécurité de mener une nouvelle offensive contre ce fléau par la sensibilisation de la population en général et de la jeunesse en particulier.



Col. Yark Damehame, ministre de la Sécurité et de la Protection Civile

"Oui, c'est possible de prévenir et de traiter les troubles liés à l'usage des drogues", tel est le thème retenu pour l'édition 2014

de la célébration de la journée internationale de lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues. Ce thème, selon le ministre Yark, "met en évidence et sans ambiguïté les effets dévas-

tateurs que la drogue exerce sur tout usager".

Pour faire face à ce fléau qui prend de plus en plus de l'ampleur, en témoigne les quantités importantes de saisies, le ministre de la Sécurité propose de ne pas "occulter les volets prévention et traitement" qui sont tout aussi importants dans la lutte contre le phénomène de la drogue tout comme la répression et la réinsertion.

Le Togo qui en 2009 a adopté un plan national intégré de lutte contre la drogue et le crime, plan

actualisé en 2012, a initié des "actions prioritaires pour la réduction de la demande de drogue, notamment la prévention de l'usage des drogues, le traitement et la réhabilitation des personnes dépendantes aux drogues", a expliqué le ministre Yark.

Malgré ces garde-fous, les statistiques pour cette année sont alarmantes : au total 4.609 kg de drogues (cannabis, cocaïne, métamphétamine, etc.), ont été saisis par les services de répression sur le sol togolais.

Face à cette situation, le ministre Yark demande aux services de répression de redoubler d'efforts au moment où le gouvernement, à travers le plan intégré, entend embrasser le volet accueil et traitement des person-

nes en addiction à la drogue en vue de réduire la population de toxicomanes. Des formations seront organisées à l'intention des professionnels de la santé et des services sociaux sur l'ensemble du territoire national afin d'améliorer la qualité des soins à apporter aux toxicomanes et soulager ainsi les souffrances de leur famille d'origine.

La célébration de la journée du 26 juin sera également marquée, ce jour au champ de tir à Lomé, par l'incinération de drogues et médicaments contrefaits saisis, ainsi que par une série d'activités initiées par le Comité National Anti-drogue et les organisations de la société civile.

JPB

Passation des Marchés Publics :

L'atelier de formation des agents du ministère des TP a pris fin

La formation modulaire en passation des marchés publics organisée par le ministère des Travaux publics et des Transports entamée depuis le 26 mai 2014 s'est achevée le lundi 23 juin dernier à Lomé. La formation assurée par le cabinet SOFRECO (Société Française de Réalisation, d'Etudes et de Conseil) à travers son Institut de Formation et de Recherche PERSPECTIVE, a porté sur onze modules à savoir : principe généraux de passation de marchés ; éthique de marchés ; directives en passation de marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA ; directives de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale ; accord de financement et passations de marchés ; programmation de la passation des marchés ; les marchés de travaux et fournitures ; processus de sélection de consultants ; gestion

de l'exécution des marchés publics et délégation des services publics ; archivage et classement de la documentation de la passation des marchés ; revue à posteriori des documents de passation de marchés.

À la clôture des travaux, le coordinateur régional de SOFRECO, M. DEHEM Gérard a déclaré que "cette formation en passation des marchés a été globalement très appréciée des participants que je remercie pour leur motivation, leur attention et leur disponibilité". Pour lui, "cette formation didactique n'est pas une fin en soi. Les participants se sont appropriés des procédures, des principes et des outils. Mais ces éléments ne sont rien s'ils ne sont pas accompagnés de méthodes et de volontés. Méthodes liées surtout à la planification, l'anticipation et l'organisation. Volonté axées sur l'amélioration liée à la sécurisation



Fatozoun Mawouté, SG du ministère des TP

de la Gouvernance des affaires publiques". Il a par ailleurs fait remarquer qu' "à partir du moment où les cadres du ministère des TP et des Transports ont reçu cette formation en passation des marchés, une responsabilité accrue pèse sur leurs épaules dans la mesure où ils deviennent

les garants de cette gouvernance et donc des éléments porteurs de cette croissance qui fait le développement socio-économique d'un pays".

"Aujourd'hui il n'est plus à démontrer à qui que ce soit le choix du gouvernement sous l'impulsion du chef de l'Etat, Faure

Gnassingbé sur la politique des grands travaux qui sont menées dans notre pays. Cette politique des grands travaux impose le choix de certaines entreprises compétentes et de qualité pour pouvoir assumer à bien ces travaux", a pour sa part confié le Secrétaire général du ministère, M. Fatozoun Mawouté.

Selon lui, la soumission de ces marchés impose aussi la connaissance de certains outils pour pouvoir aller à une transparence et atteindre l'objectif de bonne gouvernance. "Dans ce cadre nous avons inscrit dans notre programme le renforcement du ministère des Travaux Publics et des transports un programme pour pouvoir remettre à niveau sinon améliorer la compétence des cadres qui sont appelés à assister la plupart de ces marchés", a-t-il souligné.

Rappelons que cinquante participants ont bénéficié de cette formation qui de son côté a bénéficié de la Banque Africaine de Développement dans le cadre de la facilité Etats Fragiles au travers du projet d'Assistance Technique Ciblée Multi Sectorielle.

Pierre A.

Célébration de la 4ème édition de la journée internationale de la veuve au Togo :

FONDAVO dénonce la violation des droits des veuves et des orphelins

"Comment sauvegarder la dignité de la veuve" c'est autour de ce thème que plus de 300 veuves du FONDAVO (Fonds d'aide aux veuves et orphelin) et leur Président, M. Charles BIRREGAH se sont retrouvés lundi dernier pour célébrer la 4ème édition de la journée internationale de la veuve au Togo. Ce colloque a été présidé par la ministre de l'Action Sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation, Dédé Ahoéfa EKUE qui avait à ses côtés son collègue de la justice M. Koffi Esaw, les directeurs généraux de Lydia Ludic et de MUDEC.



Dr. Charles Birregah offrant des présents aux veuves

Renvoyées de leur maison, dépourvues de tout bien familial, marginalisées, discriminées par la société parfois accusées d'être l'auteur du décès de leurs époux défunts et soumiées illégalement à des rites humiliaires de veuvage et de deuil, telles sont les injustices que subissent plus de 170.000 veuves au Togo.

Face à cette violation des droits des veuves et des orphelins, Dr BIRREGAH n'a pas caché

son indignation dans son discours lors de cette journée. Pour ce dernier il est inadmissible qu'une femme qui perd son mari soit chassée de la maison du défunt avec qui elle a passé toute sa vie. Laisser les veuves, les orphelins dans cette précarité, ouvre la voie au travail précoce des enfants, au vol, à la prostitution, à la déscolarisation, à la pauvreté, à la mendicité et à l'insécurité sociale. Lutter pour le respect des droits des veuves et des orphelins, c'est œuvrer pour la cohésion et le respect des vertus de la famille, c'est œuvrer également pour le développement sur tous les plans, ainsi que le respect de la dignité et l'épanouissement de l'être humain.

Selon l'orateur, cette génération doit être la dernière à souffrir de cette maltraitance. C'est pourquoi après avoir remercié et félicité les efforts indéfectibles et louables du gouvernement, de Lydia Ludic, de MUDEC et de l'ANPE à travers ces multiples actions économiques, sociales et juridiques pour le bien être de la veuve et de l'orphelin, M. BIRREGAH les a invités à plus d'engagement pour leur épanouissement total. Pour le gouvernement particulièrement, il a émis le vœu que les articles du code de la loi des veuves et des orphelins qui font entorse à l'épanouissement intégral soient corrigés.

Il a enfin promis qu'il fera tout son mieux pour qu'en dehors de ses partenaires principaux qui sont Lydia Ludic et de MUDEC, le Fond National de la Finance Inclusive (FNFI) initié par le Président FAURE pour le bonheur de la population, l'ANPE et le PROVONAT puissent privilégier les veuves dans leurs différentes présentations avant d'appeler les veuves du FONDAVO à travers elles toutes les veuves du Togo à

plus de sérénité, de confiance et surtout au travail.

Dans son allocution d'ouverture, Mme la ministre Dédé Ahoéfa EKUE n'a pas manqué de saluer les efforts du FONDAVO et ses partenaires dans leurs efforts de redonner la joie aux veuves et aux orphelins avant d'établir ceux du gouvernement. La situation des veuves et des orphelins est un défi majeur pour le Chef de l'Etat en particulier et pour le gouvernement en général.

C'est pourquoi le gouvernement a pris les mesures par le biais du ministère du développement à la base, de l'artisanat de la jeunesse et de l'emploi des jeunes pour former des veuves en entrepreneuriat en leur accordant aussi des micro crédits pour leurs différentes activités génératrices de revenus. Mme Dédé Ahoéfa EKUE a témoigné toute la détermination du gouvernement à sortir les veuves et les orphelins, des difficultés économiques sociales et juridiques. Elle a aussi appelé à la prise de conscience par des efforts individuels et collectifs ainsi qu'à la solidarité sociale.

Suite à la page 5

CHRONIQUE
de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récepissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 23 20 92 75 / 90 01 21 69

Directeur de la
Publication

ALIZIOU ESSODINA
90 01 21 69

REDACTION

AGBANDA Pierre
Carole AGHEY
A. KAPO
B. Talom.
Jean-Pierre B.

Imprimerie St Louis
Tirage : 2000 ex.

Pascal Bodjona un nouvel opposant ?

L'ancien ministre de l'administration territoriale Pascal Bodjona se fait entendre après un long silence. Il a fait une sortie fracassante le lundi dernier en s'attaquant d'abord à la justice ensuite à ses amis d'hier. L'ancien directeur de cabinet de la présidence de la république Pascal Bodjona est accusé par l'Emirati Abass Yousef de complicité d'escroquerie dont il a été victime.



Pascal A. Bodjona, lors de la conférence de presse.

L'ancien homme fort du gouvernement avait été inculpé et incarcéré à la gendarmerie pour une affaire d'escroquerie. Aujourd'hui ensemble avec ses avocats, il s'en prend aux juges de l'avoir injustement embastillé car selon lui, il est innocent dans ce dossier et se permet de dénoncer ce qu'il qualifie de contorsion juridique dans le traitement du dossier. Pour les avocats l'accusation portée contre leur client trouve sa source ailleurs. " N'est-il pas suffisamment clair désormais que les réels motifs de l'inculpation du Ministre **BODJONA** Akoussoulèou se trouvent ailleurs ? " Ils vont jusqu'à insinuer que cette affaire a une connotation politique.

L'on se demande ce que la politique vient chercher dans une affaire d'escroquerie dont les coaccusés notamment l'homme d'affaire Agba Bertin et le Français Loïc Lefloch Prigent qui n'ont aucun parti politique sont également impliqués. Le comble c'est que Bodjona était lui-même un baron du parti au pouvoir très proche fidèle collaborateur du président de la république. Il a tout gagné dans le système et s'en sort avec une fortune très importante.

En aucun cas, il n'avait jamais annoncé au sein du parti ses ambitions politiques. Dans ce

cas, que vient chercher la politique dans cette affaire dont la justice n'a même pas encore examiné le fond en vue de la clarification des choses ? Lorsqu'on sait que les juges en charge du dossier ont délibérément vicié la procédure, la question se pose de savoir à qui profite le manège ? Tout le monde sait que si le débat autour de cette affaire ne s'engage pas, les Togolais auront du mal à connaître la vérité ou à être édifiés sur l'implication ou non de Pascal Bodjona l'ancien homme fort du régime en vue de conclure que ce dernier a été oui ou non injustement embastillé.

Que retenir de cette sortie de l'ancien ministre Pascal Bodjona ?

L'on peut retenir deux choses de cette sortie de l'ancien homme fort du régime Pascal Bodjona. D'abord, il se fait passer pour une victime que ses détracteurs veulent à tout prix envoyer au bagne et ensuite son revirement politique.

S'agissant de la première option, l'ancien baron du régime ne dit pas clairement qui lui en veut et pourquoi ses anciens amis veulent sa peau ? Les Togolais veulent savoir tout simplement ce qui s'est passé entre

temps pour que lui, Bodjona, se retrouve aujourd'hui dans cette situation inconfortable. Le plus compliqué c'est que les gens ne savent pas si cette histoire existe ou non ? Le plaignant Abass Yousef est-il une fabrication artificielle juste pour le nuire ? Autant de zones d'ombre que le Togolais lambda ne semble pas bien comprendre.

Pour certains Togolais, l'ancien ministre Pascal Bodjona devrait se battre pour que ce dossier suive son cours normal jusqu'au procès. Ainsi les débats au cours du procès éclaireront les uns et les autres et le monde entier verra qu'il est oui ou non injustement persécuté. Or, les déclarations à l'emporte pièces de ses avocats laissent apparaître clairement qu'ils ne veulent même pas que le procès puisse avoir lieu, ce qui amène certains analystes à croire que Bodjona a sûrement quelque chose à se reprocher.

Pour sa rentrée politique, nombreux sont ceux qui ont mal apprécié ses critiques à l'endroit du gouvernement. " Lorsque Pascal Bodjona attaqua l'opposition, il était très élégant et très imposant mais lundi dernier, lorsqu'il s'est mis à faire le même exercice contre le gouvernement

par rapport à l'envoi de la loi sur les réformes constitutionnelles et institutionnelles à l'Assemblée Nationale, il était méconnaissable et très vilain ", fulminait Iglilouyodou Kpatcha, enseignant à Sotouboua.

Pour lui Pascal était très à l'aise et avait des arguments solides pour malmener l'opposition dans ses dérivés mais la dernière fois il n'était pas convainquant sur la loi et sur les réformes actuellement à l'Assemblée Nationale. Lorsqu'il accuse le gouvernement d'avoir violé l'article 144 de la constitution qui indique que " la révision de la constitution appartient concurrentiellement au président de la république et à un cinquième au moins des députés, composant l'Assemblée Nationale ", il n'a pas été convainquant.

Pour Pascal Bodjona c'est le chef de l'Etat qui a l'initiative et non le gouvernement. Mais seulement le nouvel opposant qui apparemment est en apprentissage a juste oublié que ce texte est passé en conseil des ministres présidé par le Chef de l'Etat avant que ce dernier n'instruise le gouvernement de le transmettre à l'Assemblée Nationale. Puisque l'article 144 en question n'oblige pas le président de la république à aller lui-même le déposer à l'Assemblée Nationale il va sans dire que l'article 144 n'a pas été violé mais plutôt bel et bien respecté.

Tout porte à croire que Pascal Bodjona veut s'essayer dans l'opposition après avoir depuis le campus universitaire jusqu'à ce jour fait ses armes au sein du parti au pouvoir au sein duquel il a régné d'abord en tant que tout puissant Ambassadeur aux USA, puis Directeur de cabinet de la Présidence et enfin ministre d'Etat ministre de l'administration territoriale porte parole du gou-

vernement. Il lui a juste manqué la Primature pour égaler Agbéyomè Kodjo parmi les anciens barons du régime qui rejoignent les rangs de l'opposition.

En tout cas, Pascal Bodjona a un long chemin à faire pour être accepté dans l'opposition dont les responsables n'acceptent pas vraiment les rescapés du régime qui viennent vers eux. Le président du parti OBUTS l'ancien premier ministre a fait une amère expérience dans l'opposition au point qu'aujourd'hui il regrette et revient au bercail. Comme il l'a si bien dit à l'hôtel Eda Oba, " Alors que vous êtes un enfant qui est chassé de votre maison avec des gourindins au départ et que vous avez la certitude que désormais c'est des flèches empoisonnées qui vont être utilisées contre vous, vous n'avez qu'un choix, avoir votre hutte ou s'abriter sous le toit de quelqu'un".

En attendant de créer sa propre hutte ou se réfugier auprès de ses anciens ennemis de l'opposition qu'il combattait sans ménagement le fils de Kouméa doit s'activer pour que la justice aille jusqu'au bout afin qu'elle le blanchisse totalement et définitivement. Un homme politique qui traîne derrière son dos une accusation d'" escroquerie " aura du mal à s'imposer devant son peuple.

Le sieur N'Gilouyodou Kpatcha donne de sages conseils à Pascal Bodjona en ces termes : "l'ancien ministre de l'Administration Territoriale ferait mieux de faire profil bas et faire son mea culpa à son mentor, au lieu de dégainier des flèches empoisonnées contre lui. En tout cas, ceux qui ont tenté de le faire, ont été broyés par le système qu'ils croyaient maîtriser."

Aliziu Dominique

Les responsables de l'ANC à couteau tiré sur la loi sur les réformes :

L'aile dure du parti incarnée par Jean-Pierre Fabre refuse toute concession

Décidément rien ne va au sein de la première force politique de l'opposition l'ANC. Un débat houleux se déroule au sein du parti notamment sur les réformes dont le projet de loi est actuellement à l'Assemblée Nationale. Ce projet de loi que le gouvernement vient de déposer sur la table du parlement est actuellement épluché par la Commission des lois dont les débats sont très houleux.

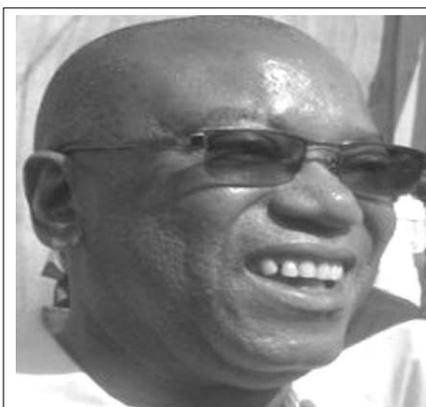
Cette loi consacre la limitation du mandat présidentiel mais sans effet immédiat comme le voulait l'opposition. Ce texte qui est en étude à la commission des lois, suscite un débat à l'ANC. Pour la ligne dure du parti incarnée par le président national Jean-Pierre Fabre épaulé dans cette logique par Eric Dupuy le chargé de la communication, pas question de fléchir sur leur position, la limitation de mandat présidentiel doit être immédiate et le mode du scrutin fixé à deux tours.

Ils soutiennent la marche du CST prévue les 26, 27, 28 juin pour disent-ils mettre la pression

sur le pouvoir en place. Ces durs du parti ne veulent rien concéder et appellent à bloquer ces réformes tant voulues par l'opposition. Seulement en procédant ainsi que gagne l'opposition dans cette logique de pourrissement ? La question reste posée.

C'est justement conscient de la situation de blocage qui n'arrange pas l'opposition que certains cadres du parti optent pour la modération. Ces modérés incarnés par le premier vice-président du parti Patrick Lawson et suivis dans cette logique par Isabelle Améganvi et Georges Lawson souhaitent que l'opposition mette de l'eau dans son vin en votant pour cette modification telle que présentée par le gouvernement c'est-à-dire la limitation de mandat sans effet immédiat. Pour eux un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

L'opposition devrait se contenter de cette limitation de mandat qui représente pour elle une avancée majeure. Pour les opposants empêcher le président Faure Gnassingbé de se présenter en 2015 reste un leur car l'opposition n'a pas des moyens pour opérer le forcing



Patrick Banku Lawson



Jean-Pierre Fabre

surtout que leur stratégie de marches de protestation s'avère de jour en jour inefficace. Mme Adjamgbo secrétaire générale de la CDPa a également abondé dans le même sens que la ligne modérée de l'ANC.

Dans une interview accordée à nos confrères du site afreepress, Mme Adjamgbo Johnson a laissé entendre que " Ce projet de loi ne règle en rien le problème des institutions. Il y a de

quoi se dire que ce n'est pas ce que nous voulons mais nous avons expliqué aux populations que nous sommes pour la stratégie qui consiste à dire prenons ce que nous avons pour l'instant...."

Tout porte à croire que l'opposition aura à gagner en votant ce projet de loi qui consacre la limitation du mandat au lieu de le bloquer.

En tout cas, face à cette gué-

guerre au sein de l'ANC sur ce projet de loi, l'on se demande si c'est la ligne dure qui va l'emporter sur les modérés.

Ce qui est évident, c'est que sans l'approbation des élus du groupe parlementaire ANC-ADDI la limitation de mandat n'aura pas lieu. Le président de l'ANC ferait mieux d'avoir la tête sur ses épaules.

Aliziu Dominique

Diplomatie active du Togo :

Après Londres et Djeddah, le ministre Dussey à Malabo

Pas de repos pour le ministre des Affaires étrangères, Robert Dussey depuis deux semaines. Le patron de la diplomatie togolaise s'emploie à représenter dignement notre pays à l'extérieur. Ainsi, après Londres et Djeddah, Robert Dussey poursuit son périple à Malabo (Guinée Equatoriale) où il participe depuis le début de la semaine, à la 25e session du conseil exécutif de l'Union africaine, en prélude au sommet de l'organisation panafricaine.



Le ministre Robert Dussey

créée à l'examen de l'ordre du jour et les textes qui seront soumis aux chefs d'Etat pour approbation.

M. Dussey a présenté mardi

dernier un projet relatif à la piraterie maritime.

L'Afrique a près de 30.725 km de côtes, dispose de 90 ports importants et le transport maritime représente 92% du fret à destination et en provenance du continent.

Alors que le continent africain, riche de ses matières premières et de son dynamisme peut se devoiler aujourd'hui d'une croissance économique forte, la piraterie en mer et le brigandage, deux versions d'un même fléau, continuent à faire peser sur le principal moteur des flux économiques panafricains

une menace tout particulièrement inquiétante, a souligné le chef de la diplomatie togolaise.

Si la mobilisation des pays africains est réelle pour combattre le mal, le Togo estime qu'elle reste encore trop modeste et préconise une coordination plus efficace de toutes les initiatives prises jusqu'à présent. En outre, on estime à Lomé que le fléau ne pourra être combattu qu'à la condition d'appréhender le contexte : la pauvreté qui conduit à la criminalité et la piraterie qui se développe en raison d'une économie parallèle prospère.

Mais au delà de la piraterie

maritime, d'autres menaces existent : le trafic des stupéfiants, le trafic des migrants, la pêche illicite, la pollution marine ainsi que tous les autres actes criminels commis en mer. Pour toutes ces raisons, le gouvernement togolais propose l'organisation d'une grande conférence internationale qui pourrait se dérouler vers la fin de l'année. Elle aurait pour intitulé : Conférence africaine sur la sécurité maritime et le développement

Reste aux chefs d'Etat, réunis dans quelques jours à Malabo, à valider cette idée.

Pierre/republicoftogo

Cette rencontre est consa-

Le "Bodjonagate" ou l'affaire d'escroquerie dite "internationale" :

Les avocats du ministre Bodjona crient à l'acharnement

C'est sans nul doute l'événement marquant de la semaine. Le collectif des avocats de l'ancien ministre de l'Administration Territoriale, Pascal Bodjona, englué dans une affaire d'escroquerie dite "internationale", était face à la presse lundi dernier à Lomé. L'objectif était de donner leur version des faits dans cette affaire qui a éloigné l'ancien Directeur de Cabinet du Président Faure Gnassingbé de la scène politique. Comme il fallait s'y attendre, le collectif crie à l'acharnement contre le natif de Koumèa et projette ainsi de saisir la Cour de justice de la CEDEAO, si la justice nationale ne rectifie pas " une situation juridiquement et judiciairement intenable et inconcevable ".

C'est peu après onze heures que l'ancien ministre de l'Administration Territoriale, Pascal Bodjona, et ses avocats ont fait leur entrée dans la salle bondée de journalistes. Pour l'ancien ministre Bodjona et son collectif, l'heure est venue de rompre le silence et faire ainsi la lumière sur cette affaire d'escroquerie dans laquelle serait impliqué l'ancien Directeur de Cabinet du Président Faure Gnassingbé.

Les faits...

Le ministre Bodjona est inculpé dans une affaire d'escroquerie et de complicité d'escroquerie dont le plaignant se trouve être l'Emirati, Abass Al Youssef.

D'abord, entendu comme témoin, le 18 mars 2011, par la Gendarmerie nationale sur réquisition du Procureur de la République, alors qu'il était encore en fonction, il sera de nouveau convoqué par un autre juge, celui en charge du 1er cabinet d'instruction,

pour une seconde plainte diligentée par le même plaignant et pour les mêmes faits, ceci malgré l'existence de l'information déjà ouverte sur le fondement de la première plainte, confiée au juge en charge du 4è cabinet d'instruction...

...Les moyens de la défense

Selon la déclaration lue par le bâtonnier Robert Dovi Ahlonko, un des avocats de Bodjona, " l'implication de la Gendarmerie dans le traitement du dossier contre le ministre Bodjona nécessitait déjà un débat pour clarifier la portée de l'article 422 du CPP (Code de Procédure Pénal) et éviter toute spéculation y relative quant à son impact sur la procédure telle diligentée contre le ministre Bodjona depuis ce 18 mars 2011, étant bien entendu que l'article 422 al 2 et 3 du CPP dispose de ce qui suit



L'ancien ministre Pascal Bodjona

"...Les membres du gouvernement ne peuvent témoigner qu'après autorisation écrite donnée par le Président de la République. La demande est transmise avec le dossier par l'intermédiaire du Garde des sceaux, Ministre de la Justice.

-Leur déposition est, dans ce cas, reçue par écrit dans la demeure ou le cabinet du témoin par le Président de la cour d'Appel."

Ainsi, selon la défense, ce 18 mars, " aucun des préalables prévus à l'article 422 du CPP n'a été respecté ", ce qui a pour conséquence " la nullité pure et simple de toute la procédure assise sur cette diligence viciée accomplie par la Gendarmerie le 18 mars 2011 "

Aussi, l'apparition d'une 2ème plainte diligentée par le même plaignant pour les mêmes faits et confié à un autre juge (en charge du 1er cabinet d'instruction), mal-

Suite à la page 6

Lumière

Avertissement des Saints

1 Jean 2 : 19. Nous voudrions avertir les saints que si vous êtes avec des faux frères dans la même assemblée, restez tranquilles attachés à la grâce ; tôt ou tard ils se sépareront de vous et c'est l'enfer qui les attend. De la même manière si les saints sont au milieu des faux frères, tôt ou tard ils les quitteront pour rejoindre leurs propres frères qui sont les saints. Je sais que plusieurs faux frères, faux prophètes, faux apôtres, faux pasteurs liront ce livre et comme l'esprit de la loi est dans leur cœur, ils diront que j'autorise ou je légalise le péché, hypocrites que vous êtes, ce que vous faites, c'est moi qui vous ai dit de le faire ? Vos femmes sont tombées enceintes et vous avez enlevé la grossesse disant que vous ne voulez plus d'enfants, vous vendez les pièces détachées et vous fraudez la douane, vous faites des affaires louches avec vos clients.

Vous faites des fausses déclarations de douanes et d'impôts, des fausses factures, la corruption. Vous diminuez l'âge de vos enfants pour les inscrire à l'école, vous diminuez vos âges pour continuer à travailler dans la fonction publique et éviter l'admission à la retraite. Vous corrompez l'administration pour accélérer vos dossiers c'est-à-dire Passeport, carte d'Identité Nationale, acte de naissance de vos enfants, tout ça là, est ce moi qui vous ai dit de le faire ? Vous ne voulez pas vous repentir pour accepter la grâce, c'est l'enfer

qui vous attend.

Paul sait ce qu'il dit, mais vous les faux frères, vous ne comprenez rien de ce que Paul dit et vous avez raison par ce que vous n'avez pas reçu l'Esprit de la compréhension pour comprendre la pensée de Paul. Je vous ai dit plus haut que dans Romain 3 : 19 et 1 Timothée 1 : 7 Paul a dit que la loi ne parle pas aux justes, mais à vous les pêcheurs comme vous n'avez pas le sang de Jésus tous les péchés cités par Paul sont sur vous. Nous les Saints, nous sommes revêtus du Saint Esprit, nous avons revêtu le Christ. Or vous avez revêtu Moïse, le diable. Si nous vivons dans la chair nous marchons par la foi grâce au fils de Dieu qui nous a aimés et s'est livré pour nous selon Galates 1 : 20. Nous portons les marques de Jésus Christ selon Galates 6 : 17. Quelles sont ces marques ? La repentance le baptême d'eau au nom de Jésus Christ pour le pardon de nos péchés et la réception du Saint Esprit. Que Dieu nous aide à demeurer dans la doctrine des apôtres sans en ajouter ni en retrancher

Ecoutez cette bonne parole chaque vendredi de 10heures à 11heures sur radio Carré Jeune (RCJ 103.1 FM)

Frère Koffi : 90213158

Visitez le site www.retour-doctrine-apotres.fr

E-mail laveritequibere@yahoo.fr

Fait divers

LA MAIN A LA POCHE

A l'instar du Togo, d'autres pays de la sous-région ont engagé une bataille farouche contre les mauvais usagers de la circulation, afin d'éradiquer la recrudescence des accidents de la circulation avec leurs cortèges de décès qui donnent le vertige.

Des dispositions contraignantes sont à cet effet prises à l'encontre des conducteurs et autres usagers véreux. Le port de casque, de ceinture de sécurité, l'interdiction de communiquer par téléphone au volant, sont entre autres les pratiques qui exposent les auteurs à la rigueur de la loi. Les contrevenants à ces dispositions législatives et réglementaires sont astreints au versement d'amendes dont les montants sont définis par la loi. Mais voilà ! Il arrive parfois que la réparation telle que prévue et fixée par la loi ne soit pas dans la pratique respectée. Le commun des mortels sait comment ces pratiques corrompibles se jouent dans chacun de nos pays.

Si au Togo, d'autres dispositions sont prises pour lutter contre cette corruption qui prenait de l'ampleur, ailleurs la situation est toujours préoccupante. Le récit d'une victime est révélateur de ce qui se passe à quelques kilomètres à l'est de notre frontière.

En effet, le sieur Eyé de nationalité togolaise, commerçant de son état s'est vu interpellé le weekend dernier alors qu'il s'apprêtait à revenir au Togo. La police de cet Etat qui l'a interpellé l'accuse de ne pas avoir respecté la disposition relative au port de casque. Comme lui, il y avait près d'une vingtaine de motocyclistes arrêtés pour les mêmes faits. Malgré les supplications et autres tentatives de corruption des agents de sécurité, ils sont restés inflexibles. L'on aurait cru à la prise de conscience de ces derniers mais patras, c'était ni plus ni moins qu'une autre forme de pratique malsaine.

Aussi, pour voiler le faux, les policiers subalternes ont juste attendu le départ du commissaire avant d'inviter la vingtaine de victimes à verser en espèces la rondelle somme de cinq mille (5000) francs CFA par moto. Selon Eyé, les policiers les a tout simplement chassés après avoir pris l'argent. Là-bas, dit-il, "on exécute seulement. Tu fais ce qu'on te demande, et tu t'en vas, point barre". Et il conclut : " il faut parfois sortir pour mieux apprécier ton environnement habituel". Comme on voit, l'on est parfois bien chez soi.

B. TALON

Enrichissement d'aliments dans la zone UEMOA : L'utilisation des nouveaux guides de production d'aliments en micronutriments au centre d'un atelier à Lomé

Dans le cadre de l'orientation stratégique durable pour faire face aux besoins des populations, l'enrichissement des aliments se veut une préoccupation des pays de l'UEMOA. Pour une meilleure appropriation de cette nouvelle technique consignée dans un guide de production d'aliments enrichis en micronutriments, un atelier a réuni, les 24 et 25 juin derniers à Lomé, les experts et nutritionnistes de la zone UEMOA en vue de capitaliser les acquis et d'identifier le processus de fortification.



Photo de famille des participants à cet atelier.

Ouvert par le Secrétaire général du ministère de l'Enseignement

Technique et de la Formation Professionnelle, Adjaro Mata-Esso, en présence du Commissaire chargé du Développement de l'entreprise, de l'énergie, des télécommunications et du tourisme, Amédée Ajanothou, et du Coordonnateur régional programme fortification HKI, Touaoro Zaoro, cet atelier vise

à asseoir une politique d'enregistrement des aliments en micronutriments. Ainsi, il a été question à Lomé de renforcer les capacités des structures nationales assurant le contrôle de la qualité des aliments.

Cette démarche s'inscrit désormais dans une dynamique régionale,

avec l'implication des gouvernements, des institutions régionales, des partenaires au développement et des industries, a souligné Adjaro Mata-Esso.

Pour sa part, le Coordonnateur régional programme formation HKI, Zaoro Touaoro, a souligné que pour être efficace, un service de contrôle de qualité ou d'inspection des aliments a besoin de normes et de règlements de base ayant pour objectif de protéger les consommateurs contre les risques sanitaires et les fraudes.

Pour faciliter l'application de ce nouvel instrument, il est impératif d'avoir des contrôleurs formés et disposant de méthodes et d'outils appropriés pour faire leur travail

tout en invitant les services impliqués dans le contrôle et l'inspection des aliments enrichis à renforcer leur collaboration, a déclaré Zaoro Touaoro.

Entrepris depuis 2005 par la Commission de l'UEMOA, cet atelier est le couronnement de tant d'efforts visant à asseoir de meilleures structures nationales qui assurent le contrôle de la qualité des aliments.

Notons que l'enrichissement des aliments consiste à l'adjonction de vitamines et de minéraux essentiels aux aliments de grande consommation tels que les huiles raffinées, la farine de blé tendre et le sel.

La Rédaction

Lutte contre le diabète :

L'Association CERS-D.BASE fait le point de la situation de la maladie au Togo

Selon l'OMS, 347 millions de personnes dans le monde souffrent du diabète. En 2004, on estimait que 3,4 million de personnes étaient décédées des conséquences d'une glycémie élevée à jeun. En 2010, le nombre de décès a été comparable. Plus de 80% des décès par diabète se produisent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire.

Il est reconnu aujourd'hui dans le monde que, le diabète n'est plus une maladie de riche ni de personnes âgées. Elle est soit héréditaire, ou liée à un mauvais mode de vie.

Au Togo, la situation de cette maladie reste préoccupante. Ce qui a incité des actions allant dans le sens de la lutte contre cette endémie, à travers la sensibilisation de la population. L'Association dénommée Cercle d'Elites pour la Recherche Sociologique et le Développement à la Base (CERS-D.BASE) est à l'avant-garde de cette lutte.

Qu'est ce que le diabète ?

Le diabète est une maladie chronique qui apparaît lorsque le pancréas ne produit pas suffisamment d'insuline ou que l'organisme n'utilise pas correctement l'insuline qu'il produit. L'insuline est une hormone qui régule la concentration de sucre dans le sang. L'hyperglycémie, ou concentration sanguine élevée de sucre, est un effet fréquent du diabète non contrôlé qui conduit avec le temps à des atteintes graves de

nombreux systèmes organiques et plus particulièrement des nerfs et des vaisseaux sanguins.

Il existe principalement deux sortes de diabète : le diabète de type 1 et le diabète de type 2.

Le diabète de type 1 (précédemment connu sous le nom de diabète insulino-dépendant ou juvénile) est caractérisé par une production insuffisante d'insuline et exige une administration quotidienne de cette dernière. La cause de diabète de type 1 n'est pas connue, et en l'état des connaissances actuelles, il n'est pas évitable.

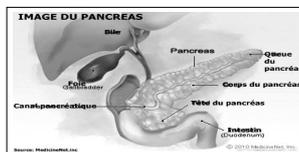
Ses symptômes sont les suivants : excrétion excessive d'urine (polyurie), sensation de soif (polydipsie), faim constante, perte de poids, altération de la vision et fatigue. Ces symptômes peuvent apparaître brutalement.

Le diabète de type 2 (précédemment appelé diabète non insulino-dépendant ou diabète de la maturité) résulte d'une mauvaise utilisation de l'insuline par l'organisme. Le diabète de type 2 représente 90% des diabètes rencontrés dans le monde.

Ses symptômes peuvent être les mêmes que ceux du diabète de type 1 mais sont souvent moins marqués. De ce fait, la maladie peut être diagnostiquée plusieurs années après son apparition, une fois les complications déjà présentes.

Les causes du diabète de type 2

Le diabète de type 2 est en grande partie le résultat d'une sur-



charge pondérale et de la sédentarité. Ces deux facteurs de risque du diabète de type 2 sont aussi très développés dans les milieux défavorisés à cause d'une mauvaise alimentation et aussi chez les femmes enceintes. Le tabagisme est aussi un facteur aggravant de la situation du diabétique.

Les conséquences habituelles du diabète

Selon l'OMS, avec le temps, le diabète peut endommager le cœur, les vaisseaux sanguins, les yeux, les reins et les nerfs.

Le diabète augmente le risque de cardiopathie et d'accident vasculaire cérébral. 50% des diabétiques meurent d'une maladie cardio-vasculaire (principalement cardiopathie et accident vasculaire cérébral).

Associée à une diminution du débit sanguin, la neuropathie qui touche les pieds augmente la probabilité d'apparition d'ulcères des pieds, d'infection et, au bout du compte, d'amputation des membres.

La rétinopathie diabétique est une cause importante de cécité et survient par suite des lésions des petits vaisseaux sanguins de la rétine qui s'accumulent avec le temps. Un pour cent de la cécité dans le monde peut être attribuée au diabète.

Le diabète figure parmi les principales causes d'insuffisance rénale.

La rétinopathie diabétique est une cause importante de cécité et survient par suite des lésions des petits vaisseaux sanguins de la rétine qui s'accumulent avec le temps. Un pour cent de la cécité dans le monde peut être attribuée au diabète.

Le risque général de décès chez les diabétiques est au minimum deux fois plus important que chez leurs pairs qui n'ont pas de diabète.

Situation du diabète au Togo

La récente enquête STEPS réalisée par le ministère de la santé en 2010, a révélée une prévalence nationale du diabète à 2,6%. La maladie touche de façon uniforme les deux sexes mais la tranche d'âge de 45-64 ans est la plus concernée.

Plus de 90% de la population n'a jamais fait un test de glycémie et ceci est d'autant plus inquiétant que cette situation touche la population adulte jeune (15 ans-34 ans), selon la même enquête. Aucune donnée récente n'est disponible à ce jour en ce qui concerne la mortalité proportionnelle due au diabète dans la population générale, mais les données hospitalières datant de 1998 l'évaluent à 34%. De même, on note une progression constante de l'incidence d'invalidités dues au diabète.

L'insuffisance d'information des populations sur le diabète et ses complications, reste le facteur

principal de son taux de croissance surtout en milieu rural. L'enquête STEPS de 2010 révèle en effet que plus de 90% des togolais n'ont jamais réalisé un test de glycémie et ignorent les conséquences du diabète sur eux-mêmes et par delà sur l'économie nationale.

Les actions menées par le CERS-D.BASE

Conscient de cette situation, le Cercle d'Elites pour la Recherche Sociologique et le Développement à la Base (CERS-D.BASE) s'est donné pour mission d'aller vers les populations pour les sensibiliser sur le diabète, ses facteurs de risque, ses conséquences socioéconomiques et financières ainsi que les attitudes à adopter pour l'éviter ou réduire ses conséquences. En effet, malgré tous les efforts de l'Etat et de la société civile, en vue d'une amélioration de la prise en charge du diabète, plusieurs défis restent encore à relever. Il s'agit principalement de :

L'insuffisance d'information des populations sur le diabète et ses complications,

L'insuffisance de la disponibilité des médicaments pour le traitement du diabète,

La faible décentralisation dans la prise en charge du diabète,

L'insuffisance de formation du personnel médical et paramédical en prise en charge correcte du diabète.

Le CERS-D.BASE a déjà entamé depuis mars 2014, des activités d'information, d'éducation et de communication sur les maladies non transmissibles dont le diabète dans plusieurs localités du Togo. Ces actions sont souvent orientées vers les jeunes pour qu'ils adoptent un mode de vie impropre à l'évolution du diabète et les personnes à risque (les personnes âgées, les femmes enceintes etc.)

Le CERS-D.BASE à travers cette initiative, lance un appel à toute la population togolaise pour qu'elle se fasse diagnostiquer à travers un test de glycémie et de connaître son statut. Il sollicite également l'aide des partenaires techniques et financier pour permettre d'atteindre les populations les plus reculées du Togo.

Pierre AGBANDA

Célébration de la 4ème édition de la journée internationale de la veuve au Togo :

FONDAVO dénonce la violation des droits des veuves et des orphelins

Suite à la page 5

Le Ministre Esaw Koffi de la justice et de la garde des sceaux a pour sa part, tout en reconnaissant quelques faiblesses dont souffre le code de la veuve et de l'orphelin, a demandé à ces femmes de tout faire pour avoir ce code car, selon lui, beaucoup de lois de ce code peuvent les protéger en attendant le nouveau qu'il s'engage avec le concours de FONDAVO à établir bientôt. M. Esaw va loin dans ses propos en demandant qu'au-delà d'une aide matérielle, financière et sociale, il

faudra une assistance spirituelle à ces femmes et leurs enfants délaissés qui souffrent au fond de leur âme.

Le président de Lydia Ludic n'est pas resté muet face à la souffrance des veuves et des orphelins au Togo. Pour Alexandre Qader il serait étonnant que Lydia Ludic soit en marge de l'atrocité suicidaire et inhumaine dont sont victimes ces dernières et insensibles aux amertumes et aux détresses des milliers d'orphelins au Togo. C'est pourquoi nous avons décidé de soutenir FONDAVO dans toutes ces initiatives allant

dans le sens du respect du droit et de la liberté de ceux-ci.

Quant à MENSAN Akoko, une veuve 21 ans de FONDAVO : " Dr. Charles BIRREGAH est plus que mon père et ma mère, je dirai mon ange car depuis que le grand frère de mon mari a vendu la maison, la voiture et tous les biens de mon mari après la mort de ce dernier, c'est chez une amie du village que je dors avec mon enfant d'un an et demi.

C'était difficile pour nous de nous nourrir mais grâce à FONDAVO, MUDEC m'a donnée 30.000F ce qui m'a permis de me

lancer dans la vente de la bouillie et du charbon sans compter les vivres et les 2000F que note papa BIRREGAH nous distribue certains dimanches après le culte ". La remise des attestations de la fin des 6 mois de formation aux cours d'alphabetisation et des micros crédits de 30.000F de MUDEC à certaines veuves de FONDAVO ainsi que la distribution des dons de cette association composés de pagnes et autres articles à toutes ces veuves des mains des officiels a mis fin à cette cérémonie.

ASSOTE E. Daniel

Brésil 2014 | Déjà les 1/8ème de finales :

L'Amérique latine se taille la part du lion, l'Europe minoritaire, ...le Nigéria, digne représentant africain

Près de deux semaines après le début de la grande messe mondiale du ballon rond du côté du Brésil, le premier train est déjà parti de la gare avec à bord, les équipes moins chanceuses ou moins efficaces, à l'image du Cameroun, premier pays éliminé, de l'Espagne, champion en titre, de l'Angleterre, de la grande Italie, l'Iran, la Bosnie,...et la liste est longue. L'on pourra néanmoins retenir qu'il y aura au moins une sélection africaine en huitième de finale de la Coupe du monde Brésil 2014, en attendant la dernière prestation de l'Algérie dans le dernier groupe.

Nous vous proposons de revivre le mondial Brésil 2014 à travers quelques articles qui font la Une de cette grande messe mondiale de football.

L'Argentine et le Nigeria terminent en tête dans le groupe F

Malgré son revers face à l'Argentine (2-3), les Super Eagles n'ont pas démerité et confirment leur rémission face à un Lionel Messi intenable. Les poulains au technicien nigérian, Stephen Keshi se qualifient en huitième de finale malgré leur défaite 2-3 face à l'Argentine de Lionel Messi.

Il y aura au moins une sélection africaine en huitièmes de finale de la Coupe du monde 2014 ! Et pour représenter le continent, qui de plus légitime que le vainqueur de la dernière CAN ? Malgré sa défaite contre l'Argentine (2-3), mercredi à Porto Alegre, le Nigeria a assuré sa qualification puisque dans le même temps, la Bosnie a dominé l'Iran (3-1), seule sélection capable de menacer la deuxième place des Super Eagles.

Les Argentins joueront en 1/8e de finale, mardi à Sao Paulo, contre le 2e du groupe de la France (16h00 TU) et les Nigériens affronteront la France, lundi à Brasilia (16h00 TU).

La bataille pour le capitainat fait couler les Eléphants

Alors qu'ils occupaient la deuxième place qualificative avant le troisième et dernier match de poule dans le groupe C, Didier Drogba et les Eléphants pourront nourrir bien des regrets après leur défaite 1-2 face à la Grèce. Ils viennent de passer à nouveau à côté d'un ticket pour les huitièmes de finale du Mondial, pour la troisième participation consécutive.

D'après les informations, l'ancien attaquant de Chelsea et le milieu de terrain de Manchester City ont eu une vive explication au sujet du capitainat. Titularisé par



Les Super Eagles aux anges

Sabri Lamouchi, Drogba a signifié à Yaya Touré que c'est lui qui porterait le brassard pour cette rencontre, à l'inverse des premiers matchs. Propos que le Citizen a trouvé déplacés au moment où il est encore en période de deuil après le décès de son petit frère Ibrahim.

" Je n'avais pas la tête au brassard, je viens de perdre mon frère ", a confié Yaya joint et qui a confirmé cette explication de texte entre les deux hommes. Des propos qui viennent faire écho à ceux de nos confrères de imatin.net, qui annonçaient la veille du match : " Drogba exige la restitution de son brassard et une clarification de la part de l'entraîneur sur les raisons pour lesquelles il est remplaçant alors que Yaya Touré, qui sort de blessure, débute tous les matchs et est capitaine. "

Une nouvelle fois, la Côte d'Ivoire est rattrapée par ses vieux démons, et au finish, c'est toute l'Afrique qui a les yeux rouges de regrets. Et cette bataille dans les vestiaires aurait même fait déplacer le président de l'Assemblée Nationale ivoirienne, Kibafiori Guillaume Sorro, venu au QG des Eléphants en sapeur pompier.

Éliminée, la Côte d'Ivoire accuse l'arbitrage

Alors que la déception est encore grande dans les têtes ce mercredi matin, la FIF (Fédération ivoirienne de football) a trouvé le

coupable de l'élimination de sa sélection nationale de la Coupe du monde 2014. Sur sa page Facebook, l'instance locale annonce: " La Côte d'Ivoire Éliminée par L'arbitrage ! Vraiment Honteux ! "

A l'aide d'une vidéo montrant la faute de Giovanni Sio à la 92ème minute qui occasionne un penalty finalement transformé par Giorgios Samaras, la FIF dénonce un mauvais arbitrage à l'encontre des Eléphants. Et pourtant les images sont parlantes. Il y a bien eu contact entre Sio et l'attaquant du Celtic. Si ce dernier en a peut-être rajouté, il est difficile de ne pas siffler une faute sur l'action.

Une vision que ne partage par le joueur de l'AS Roma, en Italie, Yawo Kwassi Gervais, qui a déclaré au micro de Beln Sport : "Les Grecs ont marqué sur des centres, et des erreurs de notre part. C'est une sale soirée pour nous. Les raisons de notre élimination viennent de nous-mêmes, on s'est mis en danger nous-mêmes. On avait notre destin en mains, dommage que cela s'arrête maintenant. "

Dépité, l'ailier Gervinho n'a pas manqué de s'en prendre plutôt au staff technique : " Dans un match, il n'y a pas que les joueurs qui sont concernés. Il y a tout un staff en place aussi. Le staff et le coach doivent aussi avoir l'expérience

pour gérer ce genre de rencontres. C'est aussi la responsabilité du coach de gérer le match " .

Uruguay: Quatre matchs de suspension pour Suarez ?

Auteur d'une vilaine morsure sur Giorgio Chiellini à l'épaule mardi lors du match Italie-Uruguay, l'attaquant de l'Uruguay, Luis Suarez risque gros. La Fifa qui a d'ailleurs ouvert une procédure disciplinaire contre l'attaquant de Liverpool, fait planer l'ombre d'une suspension sur le joueur qui a sauvé la Céleste lors du match contre l'Angleterre avec son doublé.

Selon certaines informations, Suarez, surnommé le " cannibale ", devrait écoper de quatre matchs de suspension. Si cette information se confirmait, ce serait la fin du Mondial pour l'attaquant uruguayen.

Attendons donc de voir les prochains développements. Mais est-il que Suarez n'est pas à ses débuts. En 2010, il mordait Ottoman Bakkal (PSV Eindhoven) avec l'Ajaj puis l'année dernière, il a récidivé avec Ivanovic en Premier league.

Comme défense, le joueur de Liverpool déclare : " C'est son épaule qui est venue frapper mes dents ". Une confiance qui contraste avec les images vues par toute la planète. Il n'y a aucun

doute. "Il m'a mordu, c'est clair, j'ai encore la marque. L'arbitre devait siffler et lui donner le (carton) rouge également, parce qu'il simule", a confié pour sa part Chiellini.

Roger Milla perd son record de plus vieux joueur de la Coupe du monde

En une Coupe du monde, Roger Milla pourrait perdre deux anciens records qu'il détient un bon bout de temps. Déjà samedi dernier, il partage le record de meilleur buteur africain au Mondial avec l'attaquant ghanéen, Asamoah Gyan. Le renard des surfaces ghanéen en donnant l'avantage aux Black stars contre l'Allemagne (2-2) a inscrit son 5è but, tout comme le vieux Lion Milla.

Puis le 24 juin dernier, Milla perd de nouveau un record. Cette fois-ci, c'est celui du plus vieux joueur dans une Coupe du monde que l'ancien Lion indomptable doit céder à Faryd Mondragon. En entrant en jeu à la 85è face au Japon (4-1), le gardien colombien devient à 43 ans et 3 jours, le joueur le plus âgé à disputer une rencontre de Coupe du monde.

Roger Milla détenait ce record depuis 1994 avec 42 ans et 39 jours lorsqu'il joua contre la Russie aux Etats-Unis.

Textes rassemblés par JPB

La marche programmée du MEET sur la Présidence de la République échoue à l'entrée du campus

Ils l'avaient programmée cette marche et ils voulaient à tout prix quelle aboutisse à la présidence de la République. Malgré qu'il leur ait été clairement signifié lors d'une rencontre la semaine dernière avec les autorités en charge de la sécurité et celles de la commune de Lomé que la marche ne saurait aboutir à cet endroit, les responsables du MEET (Mouvement pour l'Epanouissement de l'Etudiant Togolais) se sont entêtés à maintenir leur marche et encore moins son point de chute.

Malheureusement pour eux leur manifestation n'a pu aboutir. Car à peine débutée, cette marche de revendication devant aboutir à la présidence de la



Une manifestation d'étudiants au campus de Lomé

République a été stoppée net par les forces de sécurité à l'entrée du campus universitaire de Lomé. Les étudiants réclament de meilleures conditions d'études telles l'augmentation du nombre de bus de transport des étudiants, la reprogrammation des Unités d'Enseignement (UE) fondamentales dans tous les départements, la diminution du nombre de crédits validés afin de leur permettre de bénéficier plus facilement des bourses et allocations de secours, le paiement des primes de soutenance, la délivrance rapide des diplômes etc.

Mécontents d'avoir été ainsi dispersés par les forces de l'ordre, le MEET a, dans un communiqué rendu public le 24 juin 2014, condamné "cette répression des forces de l'ordre" et a demandé à tous les étudiants "soucieux de l'amélioration des conditions de vie et d'étude des étudiants des universités publiques" à observer un mot de grève (campus mort) le 25 juin 2014 et de rester mobilisés pour tous les autres mots d'ordre à venir.

" Le MEET est d'autant plus indigné parce que l'attitude des autorités constitue une violation

flagrante de l'accord de janvier 2012 par lequel le gouvernement s'est engagé à trouver des solutions adéquates aux nombreux problèmes auxquels sont confrontés les communautés estudiantines dans les universités publiques du Togo ", indique le communiqué du MEET.

Les campus nord et sud ont été bouclés hier par les forces de sécurité, afin d'enrayer tout mouvement. Les cours ont pu se dérouler normalement sans perturbations.

Le mouvement estudiantin demande également aux autorités togolaises d'abandonner sans délai l'option de la force qui est une voie sans issue et d'appliquer en intégralité les conclusions de l'accord de 2012, seul moyen susceptible de préserver le calme et la sérénité sur les campus universitaires afin que l'année académique en cours puisse se terminer en toute beauté.

Au lieu de privilégier les manifestations publiques dans leurs revendications, les étudiants gagneraient plutôt à opter pour le dialogue, gage d'un aboutissement fructueux de toute réclamation. Et pour cause, les marches de protestation, loin d'être une fin en soi, commencent par montrer leurs limites sur la terre de nos aïeux.

P.A

Le "Bodjonagate" ou l'affaire d'escroquerie dite "internationale" :

Les avocats du ministre Bodjona crient à l'acharnement

Suite de la page 4

gré l'existence d'une première en date du 02 mars 2011, constitue les signes d'un " acharnement à vouloir absolument rentrer en condamnation contre le ministre Bodjona ", a soutenu la défense. Selon elle, cette " longue et inutile poursuite développée par l'accusation autour de cette fameuse 2ème plainte a dû aboutir le 06 décembre 2013 à l'annulation pure et simple de toute la procédure fondée sur ladite deuxième plainte à laquelle était jointe la première ". Malheureusement,

soutient la défense, cette victoire n'est que de courte durée car l'accusation n'abandonne pas, puisque la poursuite conduite sur le fondement de la 1ère plainte a bel et bien repris.

Face à cette situation, le Conseil des avocats du ministre Bodjona entend saisir les juridictions internationales, notamment la Cour de justice de la CEDEAO en vue de mettre fin à ce qu'elle appelle " aberration procédurale " dont les " vices substantiels sévèrement corrosifs qui corrompent en profondeur toute la démarche

procédurale initiée et entretenue par l'accusation " .

En outre, le ministre Bodjona donne quitus à ses avocats pour la formalisation d'une plainte contre des " juges véreux " qui cautionnent les nombreuses violations de ses libertés fondamentaux. Pour la défense, cet acharnement nourri contre le ministre Bodjona fait penser à une " volonté manifeste de la mise à mort tant judiciaire que politique du ministre Bodjona " .

JPB

République Togolaise

Travail - Liberté - Patrie

MINISTRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT



agetur - TOGO

Agence d'Exécution des Travaux Urbains du Togo à Haute Intensité de Main d'Oeuvre

PROJET D'URGENCE DE RÉHABILITATION D'INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES ÉLECTRIQUES (PURISE)

COMPOSANTE A : RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES
SOUS-COMPOSANTE A2 : RÉHABILITATION DE VOIRIES URBAINES

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE PAVAGE DE LA SECONDE CHAUSSÉE DES AVENUES PYA ET PYA PROLONGÉE À LOMÉ

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 006IPURISE A2/AGETUR-TOGO/2014

Lomé, le 20 juin 2014

1. Le présent Avis d'appel d'offres national suit l'Avis Général de Passation de Marchés du projet paru dans " Development Business " N°45232452 du 10 août 2009.

2. La République Togolaise a reçu un don dénommé " Don IDA H489-TG et Don FEM TF 94675" auprès de l'Association Internationale de Développement et du Fonds pour l'Environnement Mondial pour couvrir le coût partiel du Projet d'Urgence de Réhabilitation d'Infrastructures et des Services Electriques de Lomé (PURISE) et entend affecter une partie du produit de ce don aux paiements relatifs aux marchés de travaux d'aménagement et de pavage de la seconde chaussée des avenues de Pya et Pya prolongé (3.150 ml) à Lomé.

3. L'Agence d'Exécution des Travaux Urbains du Togo (AGETUR-TOGO) invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée, en vue de la réalisation des travaux répartis en quatre (4) lots et dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

(i) Lot Trav_PYA01 :

" Démolition du trottoir Est et de la piste cyclable des Avenues de Pya et de Pya prolongée du PK0+000 au PK1+875 (1 875 ml) ;

" Aménagement et pavage de la seconde chaussée des avenues de Pya et Pya prolongé du PK0+000 au PK1+875 (1 875 ml) en 1x2 voies de 9 m de large avec revêtement en pavés autobloquants de 11 cm, 1 trottoir de 2,0 m de large revêtu en dallage de béton de 8 cm d'épaisseur,

" Construction d'ouvrages d'assainissement (caniveaux au carrefour du PK0+000 au PK0+100, caniveaux intercepteurs dans les amorces des voies adjacentes).

(ii) Lot Trav_PYA02 :

" Démolition du trottoir Est et de la piste cyclable des Avenues de Pya et de Pya prolongée du PK1+875 au PK3+150 (1 275 ml) ;

" Aménagement et pavage de la seconde chaussée des avenues de Pya et Pya prolongé du PK1+875 au PK3+150 (1 275 ml) en 1x2 voies de 9 m de large avec revêtement en pavés autobloquants de 11 cm, 1 trottoir de 2,0 m de large revêtu en dallage de béton de 8 cm d'épaisseur, un terre plein central de 2,5 m de large revêtu en dallage de béton de 8 cm d'épaisseur du PK2+300 au PK3+150;

" Construction d'ouvrages d'assainissement (caniveau latéral du PK2+300 au PK3+150, caniveaux intercepteurs dans les amorces des voies adjacentes).

(iii) Lot F_PYA : Fourniture de:

" Pavés semi-blancs et gris autobloquants de 11 cm d'épaisseur;

" Bordures T2, T3, A2 et P3.

(iv) Lot Sign&Eclair_PYA:

" Travaux de signalisation horizontale (marquage sur chaussée),

" Travaux de signalisation verticale (fourniture et pose de panneaux),

" Eclairage public de la nouvelle chaussée à construire du PK2+300 au PK3+150.

Les délais d'exécution des travaux sont de huit (08) mois pour chacun des lots Trav_PYA01 et Trav_PYA02 et de cinq (05) mois pour chacun des lots F_PYA et Sign&Eclair_PYA.

4. L'Appel d'offres national se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national (AON) spécifiées dans la publication de la Banque " Directives de passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA ", et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.

5. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements à la Direction Technique de l'AGETUR-TOGO à Lomé, au 1337 boulevard Jean PAUL II Lomé - Tél. : (+228) 22 26 14 46 / 22 26 46 84 - Fax : (+228) 22 26 46 53 et examiner le dossier d'appel d'offres

international à la même adresse à partir du 23 juillet 2014 aux heures ouvrables TU.

6. Les soumissions doivent être accompagnées des pièces administratives suivantes, datant de moins de trois (3) mois à la date de remise des offres :

i.- Attestation originale de la Direction Générale des Impôts (quitus fiscal) ;

ii.- Attestation originale ou copie certifiée conforme de paiement des cotisations sociales de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS);

iii.- Attestation originale ou copie certifiée conforme de l'Inspection du Travail et des Lois Sociales (ITLS).

7. Les spécifications de qualification comprennent :

- ne pas avoir d'antécédents de non exécution de marché au cours des trois (3) dernières années ;

- avoir un minimum de chiffres d'affaires moyen annuel en travaux BTP au cours des cinq (5) dernières années au moins égal au montant de son offre toutes taxes comprises ;

- avoir participé à titre d'entrepreneur ou de sous-traitant dans au moins un (1) marché au cours des cinq (5) dernières années qui a été exécuté de manière satisfaisante et terminé, pour l'essentiel, et qui est similaire aux travaux, objet du présent appel d'offres ;

- la justification de facilités de crédit bancaire couvrant un montant minimum de cent vingt cinq millions (125 000 000) de Francs CFA pour chacun des lots Trav_PYA01 et Trav_PYA02, Cent Cinquante Millions (150 000 000) de francs CFA pour le lot F_PYA et Quarante Millions (40 000 000) de francs CFA pour le lot Sign&Eclair_PYA;

- la mise à disposition du chantier des équipements et du personnel essentiels pour l'exécution des travaux.

Se référer au DAON pour la liste complète des critères de qualification.

La marge de préférence au bénéfice des entrepreneurs ou groupements d'entreprises nationaux ne s'appliquera pas.

8. Le Dossier d'appel d'offres national complet en français peut être acheté et retiré par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessus, contre paiement d'un montant non remboursable de Cent Mille (100 000) Francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces à l'adresse ci-dessous, contre remise d'un reçu, ou par virement sur le compte intitulé " AGETUR Fonctionnement N°701012140033 5602 " ouvert à ECOBANK Lomé. Les soumissionnaires désirant recevoir le dossier par courrier express devront payer un montant complémentaire de Soixante Mille (60 000) Francs CFA. Le Dossier d'appel d'offres, à l'exception des plans, pourra être également transmis par courriel (e-mail) après paiement.

9. Les soumissions devront être accompagnées du reçu d'achat du Dossier d'Appel d'Offres national délivré par l'AGETUR-TOGO et déposées à la salle de conférence de l'AGETUR-TOGO à Lomé, le 22 juillet 2014 à 9 heures TU au plus tard. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais 22 juillet 2014 à 9 heures TU, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

10. Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une Garantie de Soumission d'un montant de Dix Millions (10 000 000) de francs CFA pour chacun des lots Trav_PYA01 et Trav_PYA02, Onze Millions (11 000 000) de francs CFA pour le lot F_PYA, et Trois Millions (3 000 000) de francs CFA pour le lot Sign&Eclair_PYA.

11. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'AGETUR-TOGO, 1337, boulevard Jean Paul II - Tél. : (228) 22 26 14 46 / 22 26 46 84 - Fax : (228) 22 26 46 53 - Email : ageturtogo@yahoo.fr ou ageturinfo@agetur-togo.com - LOME - TOGO

La Direction Générale



REPUBLIQUE TOGOLAISE

**SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SON EXCELLENCE,
MONSIEUR FAURE ESSOZIMNA GNASSINGBE
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

SYSTEME DES
NATIONS UNIES AU TOGO

**LE MINISTERE DE LA COMMUNICATION, LA HAAC ET
LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DE LA PRESSE,**

Organisent

LES ETATS GENEVAUX DE LA PRESSE TOGOLAISE

Du 30 juin au 2 juillet 2014

Thème: « Le Pari de la Professionnalisation »

Lieu: INFA de Tové à Kpalimé